



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Vingtième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution **2107 (2013)** du Conseil de sécurité

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 4 de la résolution **2107 (2013)** du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus depuis mon précédent rapport, daté du 10 juillet 2018 (**S/2018/683**), en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. Le 23 septembre, mon Représentant spécial pour l'Iraq s'est entretenu avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah, des efforts menés dans la recherche des nationaux et biens koweïtiens disparus. Il a réaffirmé la volonté de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié et présenté certaines des activités que menait la Mission, notamment s'agissant de l'appui au transport vers le Koweït des biens retrouvés.

#### II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus, ou la restitution de leurs dépouilles

3. Au cours de la période considérée, le Ministère iraquien de la défense a mené des activités de fouilles et d'exploration sur les sites de Karbala et de Samaoua. Les analyses ADN et les relevés génétiques effectués par la Direction médico-légale iraquienne sur les dépouilles humaines qui avaient été découvertes sur le site de Karbala ont révélé qu'elles étaient celles d'une seule et même personne. Les résultats ont été transmis à la délégation koweïtienne pour une contre-expertise, mais aucune correspondance n'a pu être établie avec un dossier. Aucune dépouille ni rien de ce qui pourrait ressembler à des sépultures n'a été trouvé sur le site de Samaoua. Le Ministère iraquien de la défense a poursuivi ses enquêtes sur le site de la base navale du Koweït, ainsi que sur les sites de Khamissiyé, de Radouaniyé, de Souleïmaniyé et de Salman Pak, en Iraq. Il a vérifié auprès de témoins et des institutions de l'État compétentes les informations qu'il avait acquises, afin de retrouver l'emplacement précis des



sites d'inhumation. Aucune avancée n'est à signaler, mais les sites susmentionnés resteront ouverts pour que le Ministère puisse poursuivre ses recherches. Il convient de noter que le Ministère est entré en contact avec un nouveau témoin en ce qui concerne un site d'inhumation qui se trouverait dans la province de Najaf. Au moyen de campagnes diffusées dans la presse et sur des chaînes de télévision par satellite, dernièrement le 17 juillet 2018, le Bureau du porte-parole du Ministère a continué d'encourager les témoins disposant de renseignements sur des nationaux et des biens koweïtiens disparus à se faire connaître

4. Le 8 juillet, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et constitutionnelles et de l'assistance électorale, Alice Walpole, a informé l'Ambassadeur du Koweït en Iraq, Salem Ghassab Mohammed al-Zamanan, des activités entreprises récemment par la MANUI en faveur de l'application de la résolution [2107 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. L'Ambassadeur a rappelé que le règlement du dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus revêtait une importance particulière pour la normalisation des relations entre les deux pays. Il s'est en outre félicité de l'action du Ministère iraquien de la défense, saluant particulièrement ses compétences, ses pratiques d'échange d'information et son dynamisme. Il s'est une nouvelle fois dit favorable à la proposition de la MANUI de réaliser un sondage des sites de charniers à l'aide d'un géoradar, laquelle est actuellement à l'examen par les membres du Mécanisme tripartite.

5. Le 25 juillet, la MANUI a participé en qualité d'observateur à la 104<sup>e</sup> séance du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite, tenue au Koweït. Fait encourageant, les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont communiqué au mécanisme tripartite les renseignements qu'elles avaient transmis au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) concernant les cartes, l'imagerie et les analyses d'imagerie disponibles depuis la période 1990-1991, autant d'éléments pouvant servir à repérer et localiser d'éventuels sites d'inhumation. Le CICR a indiqué avoir enfin reçu une collection d'imagerie satellitaire du site de Samaoua remontant à la période 1990-1992. Il a confirmé que ces images étaient en cours d'analyse par ses experts et que les conclusions seraient communiquées à l'occasion de séances ultérieures. La MANUI a informé le mécanisme tripartite des efforts qu'elle a entrepris pour obtenir l'accès aux archives de la Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, qui sont susceptibles de receler des informations utiles sur le site de Salman Pak. Après avoir épuisé toutes les options permettant de trouver des témoins et des informations fiables, les membres du mécanisme tripartite ont décidé de clore le dossier du site iraquien de Razi (province de Diyala). Ils ont par ailleurs décidé de poursuivre les activités de fouilles et d'exploration menées conjointement par l'Iraq, le Koweït et le CICR sur les sites de Samaoua et Karbala.

6. La MANUI a exposé sa proposition de projet pilote visant à réaliser des sondages par géoradar de sites de charniers irakiens, avec l'aide du Centre de services mondial de Brindisi. La première étape consisterait avant toute autre chose à analyser l'imagerie satellitaire.

7. Le CICR a informé les membres du mécanisme tripartite que le rapport sur son projet d'examen, dans lequel étaient répercutées les informations données

par ses membres, serait bientôt prêt et qu'il leur serait communiqué aussitôt. Le document final servira de base à un plan d'action qui sera communiqué aux délégations à la 105<sup>e</sup> séance du Sous-Comité technique.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

8. Au cours de la période à l'examen, il n'a été fait état d'aucune avancée sur la question de la restitution de biens koweïtiens. La MANUI est en contact avec le Ministère iraquien des affaires étrangères et l'Ambassade du Koweït à Bagdad pour programmer un transfert officiel du premier ensemble de biens koweïtiens retrouvés. Le Ministère s'est dit disposé à placer les biens koweïtiens sous la protection de la MANUI jusqu'à ce que la date de leur transfert soit arrêtée par les parties. La MANUI a déjà fait les préparatifs logistiques nécessaires en prévision d'un accord entre les deux parties. Selon des responsables du Ministère, cet ensemble de biens comprend une épée, des cassettes vidéo et environ 3 000 livres. Le Ministère a en outre poursuivi ses efforts pour récupérer les autres biens koweïtiens retrouvés et en dresser l'inventaire. La MANUI a proposé des dates en vue d'une réunion de travail entre le Ministère iraquien des affaires étrangères, l'Ambassade du Koweït à Bagdad et la MANUI, à laquelle seraient examinées les modalités d'organisation.

9. Le 8 juillet, à la réunion tenue avec ma Représentante spéciale adjointe, M. al-Zamanan s'est félicité que la MANUI soit disposée à assurer le transport aérien des biens retrouvés par l'Iraq et à faciliter et suivre le transfert officiel.

### **IV. Observations**

10. Comme dans les précédents rapports, je souhaite insister sur l'importance critique que revêt, pour la normalisation des relations entre les deux pays, le règlement du dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

11. Bien qu'aucun résultat concret n'ait encore été atteint en ce qui concerne la recherche de personnes portées disparues, des progrès ont été faits grâce aux efforts déployés par Ministère iraquien de la défense. Je félicite le Gouvernement iraquien pour sa détermination à poursuivre son action dans ce domaine, notamment en menant des missions de fouilles et d'exploration, en trouvant de nouveaux témoins et en recueillant des renseignements permettant de compléter les recherches, et je ne doute pas que sa résolution à régler ce dossier humanitaire portera ses fruits. Je tiens également à remercier le Gouvernement koweïtien pour l'engagement positif et constructif qu'il n'a cessé de manifester sur cette question d'importance nationale extrêmement sensible.

12. Plusieurs faits positifs ont démontré la volonté de tous les membres du mécanisme tripartite de persévérer, malgré les difficultés et la frustration qui s'est installée face à l'absence de résultats. À la dernière séance en date du Sous-Comité technique, les débats ont été utiles et constructifs. L'acquisition, par chacun des membres du mécanisme, de nouveaux dispositifs d'imagerie et de cartographie constitue une nouvelle étape prometteuse vers l'obtention de

précieuses données. À cet égard, je souhaite remercier les membres du mécanisme et les encourager à continuer d'apporter leur concours. Cependant, l'achat d'équipement de terrain et la formation et le renforcement des capacités des équipes techniques irakiennes et koweïtiennes dans les domaines de la criminalistique, de l'ADN et de l'anthropologie demeurent des défis importants, qu'il conviendra de relever pour faire progresser le dossier. L'appui de la communauté internationale dans ces domaines est donc primordial.

13. Le CICR reste un acteur essentiel de ce processus et je le remercie de son appui et de ses conseils en la matière. Je suis certain que le nouveau plan d'action, qui sera élaboré à partir des conclusions du projet d'examen du CICR, est capable de redynamiser le processus. J'espère que les efforts entrepris par la MANUI pour fournir des informations complémentaires et pour appuyer le mécanisme tripartite par la réalisation du projet pilote de géoradar contribueront de façon notable à cette importante entreprise humanitaire.

14. Je me félicite des discussions que mènent les Ministères irakien et koweïtien des affaires étrangères pour arrêter une date à laquelle les biens koweïtiens déjà retrouvés seraient officiellement transférés, et j'invite instamment les deux parties à régler la question au plus vite, dans la mesure où elle est en souffrance depuis plus d'un an. La MANUI demeure disposée à faciliter le transfert des biens retrouvés et à constater le transfert officiel. Par ailleurs, je prie instamment le Ministère irakien des affaires étrangères d'intensifier ses efforts de recherche des archives nationales koweïtiennes disparues et d'envisager de nouvelles options à cette fin, notamment une campagne d'information.

15. Mon Représentant spécial, ma Représentante spéciale adjointe et le personnel de la MANUI restent pleinement déterminés à favoriser et faciliter les efforts faits à l'appui de l'exécution de cet important mandat et continuent de s'y employer activement.

---